



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022
CONSEIL EXTRAORDINAIRE**

Présents : P. AZA-VALLINA, D. AZEMA, I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, M. SIBILLE, C. TARRAGA

Excusés : D. DOUARCHE, J. MAJRI, D. MASSOL

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h36

Madame le Maire introduit la séance en expliquant le caractère urgent de la délibération.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalité de l'urgence.

Vote : pour 12 voix soit l'unanimité.

1. RECRUTEMENT CDD 1 MOIS

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire rappelle, concernant les services techniques que le contrat PEC s'achève au 30/11/2022 sans possibilité de renouvellement.

En raison du surcroît de tâches à effectuer dans ce même service technique, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, pour une durée déterminée d'1 mois (du 01 au 31 décembre 2022) un emploi non permanent sur le grade d'agent technique, catégorie C, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : pour 12 voix soit l'unanimité.

Fin de la séance : 18h43.

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

